

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22 mars 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 22 mars 2023

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 31 mars 2023

POLITIQUE B02 Autonomie

REMISES GRACIEUSES DE DETTES (76 918,90 €)

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de Mme Marie-Hélène Aubert

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du Conseil général n° 2002-CG-4-32 du 27 octobre 2002 relative à la mise en œuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie,

Vu la délibération du Conseil général n° 2007-CD-4-1013.01 du 12 juillet 2007 et celle n° 2008-CG-4-1837.1 du 18 décembre 2008, relatives à la mise en œuvre de la prestation de compensation du handicap,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-CD-9-6417.1 du 1^{er} juillet 2021 portant extension des délégations données à la commission permanente,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant qu'il convient de statuer sur les demandes de remises gracieuses sollicitées par divers bénéficiaires de prestations sociales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de refuser les demandes de remises gracieuses des dettes contractées envers le Département des Yvelines par les personnes dont les références des titres dus figurent en annexe de la présente délibération, à diffusion restreinte.

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à signer et notifier les décisions de refus aux personnes concernées.

Dit que la présente délibération est sans incidence budgétaire.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 31 mars 2023

REMISES GRACIEUSES DE DETTES (76 918,90 €)

Délibération

Président de la séance : Pierre Bédier

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Grégory Garestier, Marc Herz, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Olivier De la Faire, Gwendoline Desforges, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Jean-François Raynal, Patrick Stefanini.

Date de mise en ligne : 5 avril 2023

Transmission préfecture le : 4 avril 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230331-lmc1139343B-DE-1-1

Du : 4 avril 2023

Délibération exécutoire le :